

AVIS DE MOTION...
2024-09-438

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1372-18

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1372-18 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière** dont l'objet est de permettre de stationner la nuit des véhicules électriques pour fins de recharge, dans les stationnements municipaux, dans les espaces munis de bornes de recharge et de mettre à jour les dispositions sur les véhicules hors route suite à la fermeture du tronçon sur la piste cyclable du boulevard Michèle-Bohec.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1372-18 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière**.

RÉSOLUTION...
2024-09-439

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-190

ATTENDU QU'en date du 9 juillet 2024, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-190 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 20 août 2024, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-190 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-190 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le *Règlement 1418-190 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-440

APPROBATION – RÈGLEMENT 1571-6

ATTENDU QU'en date du 20 août 2024, le *Projet de règlement 1571-6* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le *Règlement 1571-6 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-441

APPROBATION – RÈGLEMENT 1694

ATTENDU QU'en date du 20 août 2024, le *Projet de Règlement 1694* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « *Loi* »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Règlement 1694 décrétant l'exécution de travaux de construction d'infrastructures et de mesures de modération afin de sécuriser les abords des écoles, et un emprunt de 1 100 000 \$ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **30 septembre au 4 octobre 2024** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

Monsieur Stéphane Bertrand quitte son siège à 20 h 02 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-442

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 27 AOÛT 2024**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **27 août 2024** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-443

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00094
HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (ENTRÉE
CHARRETIÈRE)
626 À 634, RUE DES CHARMETTES
(LOT 6 501 250)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-08-06.2** du 27 août 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu qu'il soit accordé au lot **6 501 250** du Cadastre du Québec (626 à 634, rue des Charmettes), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE une entrée charretière non jumelée**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-753, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, il est prescrit que toutes les entrées charretières donnant sur la rue des Charmettes doivent être jumelées.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

M. François Laflamme : Demande des détails sur la demande de dérogation mineure.

Monsieur Stéphane Bertrand reprend son siège à 20 h 04 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-444

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00095
HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (ENTRÉE
CHARRETIÈRE)
21 À 29, RUE DE BELLEVUE
(LOT 6 510 956)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-08-06.4** du 27 août 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu qu'il soit accordé au lot **6 510 956** du Cadastre du Québec (*21 à 29, rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE une entrée charretière non jumelée**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-744, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, il est prescrit que toutes les entrées charretières doivent être jumelées.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-445

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00096
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(ORIENTATION DE LA FAÇADE PRINCIPALE
ET MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT D'UNE AIRE DE
STATIONNEMENT)
420A, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS EST
(LOT 2 272 825)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-08-06.1** du 27 août 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu qu'il soit accordé au lot **2 272 825** du Cadastre du Québec (*420A, chemin de la Côte-Saint-Louis Est*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE :**

- Pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, **une façade principale qui n'est pas orientée vers la rue**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* l'exige;

- **Une aire de stationnement partiellement asphaltée sur une longueur de 10 mètres à partir de l'entrée charretière**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit qu'une aire de stationnement incluant l'allée d'accès doit être recouverte d'asphalte.

Le tout, selon la condition suivante :

- Que l'orientation de la façade principale respecte celle proposée au plan d'implantation réalisé par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre », minute 20 632, daté du 12 juin 2024.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

M. François Laflamme : Demande pourquoi l'allée ne sera pas pavée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-446

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00098
HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE PROJETÉE (ENTRÉE
CHARRETIÈRE)
133 À 139, RUE DE BELLEVUE
(LOT 6 429 816)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-08-06.5** du 27 août 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu qu'il soit accordé au lot **6 429 816** du Cadastre du Québec (*133 à 139, rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE une entrée charretière non jumelée**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-747, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, il est prescrit que toutes les entrées charretières doivent être jumelées.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-447

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00099
BÂTIMENT ACCESSOIRE PROJETÉ
(MARGE LATÉRALE MINIMALE)
45, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS EST
(LOT 1 903 749)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-08-06.3** du 27 août 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu qu'il soit accordé au lot **1 903 749** du Cadastre du Québec (45, chemin de la Côte-Saint-Louis Est), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour la construction d'une véranda, une marge latérale minimale de 1,5 mètre**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-340, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge latérale minimale de 2 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-448

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2022-00029, 2024-00104, 2024-00100, 2024-00105, 2024-00102, 2024-00101, 2024-00103, 2024-00081, 2024-00057, 2024-00068, 2024-00087, 2024-00091, 2024-00090, 2024-00092
ET 2024-00093**

ATTENDU les recommandations du 27 août 2024 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2022-00029	1045, boulevard du Curé-Labelle MODIFICATION AU PIIA 2022-00029 Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-08-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2024-00104	1, rue de Chamonix Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-08-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2024-00100	7, rue de Chamonix Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-08-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2024-00105	9, rue de Chamonix Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-08-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2024-00102	11, rue de Chamonix Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-08-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2024-00101	15, rue de Chanaz Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-08-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2024-00103	19, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-08-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2024-00081	416, boulevard du Curé-Labelle KIA BOISVERT Enseignes murales et détachée Recommandation C.C.U. 24-08-05.8 et plans (Annexe H)

PIIA – 2024-00057	876, boulevard du Curé-Labelle, local 205 MÉDICYM Enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 24-08-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2024-00068	1340, boulevard du Curé-Labelle, local G 450 SPORTS Enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-08-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA – 2024-00087	1356, boulevard du Curé-Labelle, local 250 PIZZA PIZZA Enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 24-08-05.11 et plans (Annexe K)
PIIA – 2024-00091	1356, boulevard du Curé-Labelle, local 222 KINÉLITE Enseignes murales et détachée Recommandation C.C.U. 24-08-05.12 et plans (Annexe L)
PIIA – 2024-00090	75, boulevard des Châteaux, local 103 LE SANCTUAIRE DU HEADSPA Enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 24-08-05.13 et plans (Annexe M)
PIIA – 2024-00092	950, boulevard Michèle-Bohec GROUPE PHARMACEUTIQUE DUCHESNAY Enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-08-05.14 et plans (Annexe N)
PIIA – 2024-00093	651, boulevard Industriel DOMAN MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION Enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-08-05.15 et plans (Annexe O)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00029, 2024-00104, 2024-00100, 2024-00105, 2024-00102, 2024-00101, 2024-00103, 2024-00081, 2024-00057, 2024-00068, 2024-00087, 2024-00091, 2024-00090, 2024-00092 et 2024-00093** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à O »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-449

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)
SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2024-08-02** concernant la modification d'un poste de « *chauffeur journalier B* » pour un poste de « *chauffeur journalier A* » au sein de la division parcs et espaces verts à la convention collective du **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2024-08-02** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-450

AUTORISATION DE SIGNATURE
TRANSACTION, QUITTANCE ET REÇU
EMPLOYÉ N° 107732

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la **Transaction, quittance et reçu** fixant le règlement des griefs 2019-05-16, 2019-07-11, 2019-09-09, 2019-11-13, 2022-05, 2023-04 et du pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier 500-17-121764-222 de la Cour supérieure concernant l'employé 107732.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-451

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
BRIGADIÈRES
SERVICE DE POLICE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Nancy Dassylva** et de **Mme Sylvie Lemieux** aux postes réguliers de « *brigadière* » au Service de police, rétroactivement au 11 août 2024. Ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 4530.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-452

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHEF DE DIVISION AUX OPÉRATIONS
SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de confirmer l'embauche de **M. James Migneault** au poste-cadre permanent de « *chef de division aux opérations* » au Service de la sécurité incendie, à compter du 21 octobre 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-453

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
TECHNICIEN AUX PERMIS ET INSPECTIONS
SERVICE DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu de confirmer l'embauche de **M. Pierre-Olivier Bourgeois** au poste permanent de « *technicien aux permis et inspections* » au Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, rétroactivement au 9 septembre 2024. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-454

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JUILLET AU 15 AOÛT 2024

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 juillet au 15 août 2024** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-455

NOMINATION D'UN POLICIER AUXILIAIRE

ATTENDU QUE la permanence d'un policier temporaire est recommandée;

ATTENDU les dispositions de la Convention collective des policiers et policières de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de nommer **M. Samuel Bouchard-Ouellette** à titre de *policier auxiliaire permanent*, et ce, rétroactivement au 28 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-456

**APPUI ET ENGAGEMENT AU PROJET DE CONSTRUCTION
DU MANOIR BLAINVILLE II**

ATTENDU le besoin criant en matière de logement abordable pour les personnes âgées;

ATTENDU QUE l'organisme **MANOIR BLAINVILLE**, un organisme à but non lucratif (OBNL), dont la mission est d'augmenter l'offre en logement communautaire, a approché la Ville de Blainville pour la construction d'un second complexe d'habitation;

ATTENDU QUE l'organisme **MANOIR BLAINVILLE** a obtenu une subvention de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du *Programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ)* pour la construction de 70 unités d'habitation;

ATTENDU QU'il a lieu pour le conseil d'adopter une résolution comprenant les engagements de la Ville quant à ce projet;

ATTENDU QUE la **COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**, en vertu de l'article 153,1 de sa loi constitutive, peut rembourser les municipalités qui soutiennent un OBNL qui développe un projet dans le cadre du *PHAQ* pour un montant maximum de 40 % de la subvention de base de la SHQ.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu que la Ville de Blainville :

- **CONFIRME** son engagement à contribuer financièrement au projet proposé par l'organisme **MANOIR BLAINVILLE** jusqu'à un maximum de 40 % de la subvention de base de la SHQ, sous réserve d'être remboursée en totalité par la CMM;
- **CONFIRME** son engagement à céder une partie du lot 5 242 822 du cadastre du Québec afin d'y implanter le projet et que cette cession soit comprise dans la contribution financière de la Ville au projet.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-457

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE PARTENARIAT ET REPRÉSENTATION
CCITB-BLAINVILLE – SAISON 2024-2025**

ATTENDU l'entente soumise par la **Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville** pour la saison 2024-2025, relative à du partenariat, de la publicité et de la représentation et abonnement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente de partenariat et représentation* entre la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et la Ville de Blainville pour la saison 2024-2025.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier la somme de **10 188,68 \$** à même les postes budgétaires 02.110.00.494, 02.110.00.693, 02.131.00.305 et 02.132.00.342

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-09-458**

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-09-459**

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-09-460**

**PROJET DE REGROUPEMENT
OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION - MIRABEL, LANAUDIÈRE
SUD ET THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Mirabel, l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville ont présenté aux conseils municipaux des villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Charlemagne, L'Assomption, Mascouche, Mirabel, Repentigny, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse et Terrebonne leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera aux trois offices municipaux, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent des municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Blainville d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'appuyer le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mirabel, de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et de l'Office municipal d'habitation de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-461

**REMERCIEMENTS – PRÉSIDENT SORTANT
DE L'AILE BLAINVILLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE *M. Charles Bergeron-Vachon* a présidé l'Association des gens d'affaires de Blainville de 2021 à 2023;

ATTENDU QU'il a été un acteur important de la fusion de cet organisme avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville et de la création de l'Aile Blainville en 2023;

ATTENDU QU'il a été le premier président de l'Aile Blainville et qu'il a contribué à son succès dès son lancement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de remercier le président sortant de l'Aile Blainville et ancien président de l'Association des gens d'affaires de Blainville, *M. Charles Bergeron-Vachon*, pour sa contribution, son dévouement et ses efforts auprès du milieu d'affaires de Blainville.

Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 20 h 22 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-462

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2024-045
LOCATION DE CONSOLES ET DÉCHIQUETAGE
DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **CONFIDENTIEL DÉCHIQUETAGE INC.** pour la location de consoles et le déchiquetage de documents confidentiels, pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, au montant de **9 222,03 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de quatre (4) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.140.00.670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-463

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ACTE DE CESSON DE DIVERS LOTS DE RUES ET ESPACES VERTS
– GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer l'acte de cession à la Ville des lots **2 749 609, 2 743 610, 3 386 475, 5 002 640, 5 002 641, 5 887 361, 5 991 092, 5 991 093, 5 991 094, 6 266 438, 6 266 439, 6 266 440, 6 315 236, 6 315 237, 6 315 240 et 6 318 238**, du Cadastre du Québec, appartenant à **GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 20 h 24 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-09-464**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE D'AQUEDUC
PARTIE DU LOT 6 338 166
SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LES
CONDOS DU PLATEAU DE LA GARE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser l'acquisition, sans considération, d'une servitude d'aqueduc sur la partie du lot **6 338 166** du Cadastre du Québec, appartenant à **SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LES CONDOS DE LA GARE**, dont l'assiette de servitude est montrée au plan accompagnant une description technique préparé par Daniel Morin, arpenteur-géomètre, le 4 avril 2023, minute 23 240, dossier 33 291-18 941.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 20 h 24 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-09-465**

**DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1418-188-1**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le **10 septembre 2024** sur le règlement suivant :

- **Règlement 1418-188-1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-09-466**

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE
PAIEMENT DES TAXES – 21 NOVEMBRE 2024**

ATTENDU le dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des immeubles sur lesquels des taxes municipales, exigibles durant les exercices financiers 2022 et 2023, n'ont pas été payées;

ATTENDU les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* concernant les ventes d'immeubles pour défaut de paiement des taxes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu :

D'ORDONNER au greffier, ou en cas d'incapacité d'agir à la greffière adjointe, de vendre à l'enchère publique **le jeudi 21 novembre 2024**, à compter de 10 heures, à la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par la directrice du Service des finances et trésorière et sur lesquels les taxes dues au 31 décembre 2023, incluant les intérêts et frais, n'auront pas été payées en totalité avant la tenue de la vente;

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière et le greffier à charger, par unité d'évaluation, tous les frais administratifs de la vente encourus par la Ville soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.

Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de recherche de titres;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du Bureau de la publicité des droits;
- les frais de poste recommandée;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec.

D'AUTORISER la greffière adjointe ou son représentant à enchérir, pour et au nom de la Ville de Blainville, sur chacun des immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées, et ce, jusqu'à concurrence du montant total des taxes dues à la Ville et aux commissions scolaires, en capital, intérêts et frais, le tout conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'AUTORISER le greffier, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait d'un lot qui aura été adjugé à la Ville lors de cette vente;

D'AUTORISER l'inscription sur les rôles d'évaluation et de perception au nom de la Ville de Blainville, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-467

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET VIREMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois d'août 2024 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-468

EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE
17 132 000 \$ DATÉES DU 1^{ER} OCTOBRE 2024
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **17 132 000 \$** qui sera réalisé le **1er octobre 2024**, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1315	639 900 \$
1326	275 200 \$
1344	288 000 \$
1359	56 000 \$
1360	1 119 900 \$
1363	676 800 \$
1370	2 556 400 \$
1375	1 464 300 \$
1380	192 000 \$
1365	88 500 \$
1369	132 500 \$
1371	133 100 \$
1383	395 900 \$
1389	240 100 \$
1481	783 400 \$
1629	100 000 \$

1640	120 000 \$
1656	3 450 000 \$
1657	233 000 \$
1657	187 000 \$
1665	1 000 000 \$
1672	1 000 000 \$
1675	2 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1481, 1629, 1640, 1656, 1665, 1672 et 1675, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du **1^{er} octobre 2024**;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'ENVOLEE
13845, BOUL. DU CURÉ-LABELLE
MIRABEL (QUÉBEC) J7J 1A1

- Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 à 2034, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1481, 1629, 1640, 1656, 1665, 1672 et 1675 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2035 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1629, 1656, 1665, 1672 et 1675 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 1^{er} octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-469

VENTE À L'ENCAN
9 OCTOBRE 2024

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser la firme **JASMIN, PIRRO ET ASSOCIÉS, huissiers**, à procéder le **MERCREDI 9 OCTOBRE 2024**, à compter de **9 heures** au Complexe municipal situé au 60, boulevard de la Seigneurie Est à Blainville, à une vente à l'encan de véhicules non réclamés conformément à l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*, et de véhicules appartenant à la Ville qui ne sont plus nécessaires à ses activités, dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-470

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE des événements impliquant des attaques de chiens sont survenus sur le territoire de Blainville;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU les rapports de la SPCA en regard de chaque événement, les éléments propres à chacun et les recommandations du directeur du Service de police.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de rendre les décisions suivantes concernant les chiens impliqués dans des événements visés par le *Règlement 1620 sur les animaux* :

Numéro de rapport	Nom du propriétaire	Nom du chien	Race	Décision / déclaration relativement au niveau de dangerosité
BLV-240315-010	Théodos Tzemenakis	Duke	Doberman	Potentiellement dangereux
BLV-240410-006	Marie-Claude Fournier	Dexter	Boston Terrier	Chien à risque
BLV-240410-006	Marie-Claude Fournier	Rocket	Boston Terrier	Chien à risque
BLV-240415-011	Cathy Lyonnais	Chase	Rottweiler	Potentiellement dangereux
BLV-240530-001	Annie Ouellette	Gus	Dalmatien	Potentiellement dangereux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-471

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-074 P
ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
ET DES FEUX DE CIRCULATION

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-12-735** adoptée le 6 décembre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LAURIN LAURIN (1991) INC.** pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **LAURIN LAURIN (1991) INC.** pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, au montant de **238 407,80 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.340.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-09-472**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-082 P
NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-12-774** adoptée le 20 décembre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage de conduites d'égouts sanitaires pour l'année 2023;

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-01-031** adoptée le 23 janvier 2024, le conseil autorisait la cession du contrat SA2022-082 P à **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE**;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE** pour le nettoyage de conduites d'égouts sanitaires pour l'année 2025, au montant de **108 248,96 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.415.00.527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-09-473**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-089 P
SERVICES D'HYDRO-EXCAVATION PAR
CAMION VACUUM AVEC MÂT TÉLESCOPIQUE**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-12-737** adoptée le 6 décembre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC.** pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum avec mât télescopique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC.** pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum avec mât télescopique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, au montant de **55 137,18 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-474

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-006 P
DISPOSITION DES RÉSIDUS DE BALAIS
DANS UN SITE AUTORISÉ**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-03-147** adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SERVICE DE RECYCLAGE STERLING INC.** pour la disposition des résidus de balais dans un site autorisé pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **SERVICE DE RECYCLAGE STERLING INC.** pour la disposition des résidus de balais dans un site autorisé pour l'année 2025, au montant de **114 193,17 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-475

**AUTORISATION – TRAVAUX CORRECTIFS
DOSSIER SG2022-002
CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASEBALL MIDGET
PARC BLAINVILLE**

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-04-246 adoptée le 18 avril 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.** pour les travaux de construction d'un terrain de baseball au parc Blainville, au montant de 2 713 697,43\$ taxes incluses (« contrat original »);

ATTENDU QU'au printemps 2024, des problèmes importants de drainage du terrain nouvellement construit ont été observés, le rendant impropre à l'usage prévu;

ATTENDU QU'après investigation, il appert que les difficultés de drainage du terrain sont imputables à une erreur de conception et de coordination des professionnels mandatés pour produire les plans et devis de même que la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE la Ville a demandé à l'entrepreneur, la compagnie **LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.**, une proposition budgétaire pour effectuer les travaux correctifs;

ATTENDU QUE ces travaux correctifs sont nécessaires et accessoires au contrat de la compagnie **LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.**, mais qu'ils n'ont pas d'incidence sur les réclamations et revendications des parties en regard des travaux du contrat original, notamment dans le cadre du dossier de la Cour supérieure du Québec numéro 700-17-020134-234.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.** pour les travaux correctifs à réaliser visant principalement à régler le problème de drainage de l'avant-champs du terrain de baseball midget du Parc Blainville, au montant de **65 784,27 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1645.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-476

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
DOSSIER 7210-2023-041
AUGMENTATION DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE
DU RÉSERVOIR MARCEL-AYOTTE**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser le directeur du Service du génie à signer cette demande avec le MAMH.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu que la Ville de Blainville :

- **AUTORISE** le directeur du Service du génie à présenter pour et au nom de la Ville une demande d'aide financière pour le projet d'augmentation de la réserve d'eau potable du réservoir Marcel-Ayotte dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau – PRIMEAU*;
- **S'ENGAGE** à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- **S'ENGAGE** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **S'ENGAGE** à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- **S'ENGAGE** à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- **S'ENGAGE** à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- **S'ENGAGE** à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changement admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coût;
- **D'AUTORISER** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la Convention d'aide financière, le cas échéant, entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau – PRIMEAU*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-477

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET D'AGRANDISSEMENT
À L'ARÉNA - DOSSIER 7210-2023-022
DEMANDE DE MODIFICATION AU RÉSEAU
DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIR**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'autoriser le directeur du Service du génie à signer la *Demande de modification au réseau de distribution d'Énergir* dans le cadre du projet d'amélioration et d'agrandissement de l'aréna, au montant de **55 748,80 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approuver cette dépense à même le Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-478

ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2024-064
RÉVISION DU PLAN PARTICULIER
D'URBANISME (PPU) SORTIE 24

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **ARCHITECTURE HUMÀ INC.** pour la révision du plan particulier d'urbanisme (PPU) Sortie 24, au montant de **52 543,58 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1685.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-479

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-055 P
SERVICES D'EXPERTS COMPTABLES
MANDAT D'AUDIT EXTERNE
ANNÉES 2024-2026

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final soit celle de la firme **RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, s.e.n.c.r.l.** pour les services d'experts comptables pour le mandat d'audit externe pour les années 2024 à 2026, au montant de **187 179,31 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.130.00.413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-480

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-003 P
RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS
ARCHITECTURE DU PAYSAGE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **AECOM CONSULTANTS INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du réaménagement des parcs d'Alençon, du Plateau Saint-Louis et Marc-Aurèle-Fortin, au montant de **146 831,26 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05.810.10.000 (*fonds des parcs*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-481

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-004 P
RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS
ARCHITECTURE DU PAYSAGE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **AECOM CONSULTANTS INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du réaménagement des parcs Blainville, des Hirondelles et des Chanterelles, au montant de **286 608,16 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1658.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-482

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-012 P
CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PICKLEBALL ET
PROLONGEMENT DE PISTE CYCLABLE – INGÉNIEURIE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **MLC ASSOCIÉS INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la construction de terrains de pickleball et le prolongement de piste cyclable, au montant de **223 511,40 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus aux Règlements 1658 (134 106,84 \$) et 1687 (89 404,56 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-483

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-014 P
CASERNE N° 8 (PH. 2) ET CENTRE COMMUNAUTAIRE
RECONSTRUCTION DE TOITURES – ARCHITECTURE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la reconstruction des toitures de la caserne n° 8 (ph. 2) et du centre communautaire, au montant de **124 989,32 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1671.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-484

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-016 P
ARÉNA – REMPLACEMENT DES BANDES ET DES BAIES VITRÉES –
ARCHITECTURE – PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET
SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **TLA ARCHITECTES INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du remplacement des bandes et des baies vitrées à l'aréna, au montant de **106 294,39 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.05.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-485

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-047 P
FOURNITURE DE BIÈRE DESTINÉE
À LA REVENTE À L'ARÉNA
ANNÉES 2024-2029**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES BRASSERIES SLEEMAN LTÉE** pour la fourniture de bière destinée à la revente à l'aréna, pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2029, au montant de **133 915,43 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.750.01.610.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-486

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-058 P
SERVICES DE CONCIERGERIE À L'HÔTEL DE VILLE, À LA
BIBLIOTHÈQUE, À LA ZONE-LOISIRS JEUNESSE ET À LA MAISON
DES ASSOCIATIONS
ANNÉE 2024-2025**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **F.D. MAINTENANCE 2011 INC.** pour les services de conciergerie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, à la Zone-Loisirs Jeunesse et à la Maison des associations, pour la période du 4 octobre 2024 au 3 octobre 2025, au montant de **153 656,86 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.811.00.531 (50 777,42 \$), 02.817.00.531 (31 002,87 \$), 02.823.00.531 (15 932,36 \$) et 02.824.00.531 (55 944,21 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-487

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-001-PD P
PROGRAMME 2025 DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES, TROTTOIRS,
PISTES CYCLABLES ET MESURES DE MODÉRATION DE VITESSE –
INGÉNIERIE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEIL INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs dans le cadre du Programme 2025 de réfection des chaussées, trottoirs, pistes cyclables et mesures de modération de vitesse, au montant de **102 327,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1687.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-488

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT
BOLDUC LEROUX INC.
LOTS 6 582 159, 6 610 994, 6 564 613, 6 564 616
ET 6 079 269 – RUE JEAN-GUYON**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter l'offre d'achat de la compagnie **BOLDUC LEROUX INC.**, et d'autoriser ainsi la vente des lots 6 582 159, 6 610 994, 6 564 613, 6 564 616 et 6 079 269 du Cadastre du Québec, situés sur la rue Jean-Guyon, d'une superficie totale de 24 124,9 mètres carrés, au prix de **6 492 011 \$ plus les taxes applicables**, selon les termes et conditions de l'offre d'achat signée par l'acheteur en date du 12 septembre 2024 et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier ce montant au *surplus accumulé – vente de terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-09-489

**AVIS DE DÉNONCIATION DES ENTENTES
CENTRE DE RELÈVE 9-1-1 ET RÉPARTITION DES APPELS
VILLE DE MIRABEL ET VILLE DE SAINT-JÉRÔME**

ATTENDU QUE par sa résolution 2014-02-097, adoptée à la séance du 4 février 2014, le conseil autorisait la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Mirabel pour la mise en place d'un Centre de relève 9-1-1 et répartition des appels;

ATTENDU QUE par sa résolution 2014-02-098, adoptée à la séance du 4 février 2014, le conseil autorisait la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Saint-Jérôme pour la mise en place d'un Centre de relève 9-1-1 et répartition des appels;

ATTENDU QUE par la résolution 2023-08-450 du conseil municipal, la Ville de Blainville a adhéré au regroupement des villes de Blainville, Lévis, Repentigny, Terrebonne et de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour l'attribution en commun d'un contrat pour l'acquisition d'une solution de gestion des appels d'urgence 9-1-1 de prochaine génération (PG);

ATTENDU QUE par sa résolution 2024-02-071, le conseil octroyait le contrat pour la location d'infrastructure de traitement des appels téléphoniques 9-1-1 de prochaine génération (PG) hébergée et gérée, pour une période de dix ans;

ATTENDU QUE la nouvelle technologie de gestion des appels d'urgence 9-1-1 de prochaine génération (PG) sera opérationnelle au Centre d'appel 9-1-1 de la Ville de Blainville au plus tard le 4 mars 2025;

ATTENDU QUE l'implantation de la nouvelle technologie a un impact important sur les coûts et les infrastructures requises pour offrir les services de desserte de relève et que les ententes précitées, conclues en 2014, ne permettent pas de tenir compte de ce changement technologique;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut, en vertu du deuxième alinéa de l'article 8 des ententes, mettre fin à celles-ci suite à un préavis écrit de cent quatre-vingts (180) jours.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'aviser les villes de Mirabel et Saint-Jérôme de l'intention de la Ville de Blainville de mettre fin aux ententes conclues en 2014, suite aux résolutions **2014-02-097** et **2014-02-098**, et ce, dans un délai de cent quatre-vingts jours (180) jours de la réception du préavis prévu à l'article 8 des ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-09-490**

**DÉPÔT – CERTIFICATS CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1689 À 1692**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **9 au 13 septembre 2024** sur les règlements suivants :

- ***Règlement 1689*** décrétant l'exécution de travaux de resurfaçage du boulevard de la Seigneurie Ouest, et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin;
- ***Règlement 1690*** autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et expertises techniques, et décrétant un emprunt de 350 000 \$ à cette fin;
- ***Règlement 1691*** décrétant l'exécution de travaux de réaménagement de parcs, d'entrées de ville, d'îlots et de terre-pleins, et décrétant un emprunt de 3 070 000 \$ à ces fins;
- ***Règlement 1692*** décrétant l'exécution de travaux de construction de terrains de pickleball, de réfection de toitures, de remplacement des bandes et des baies vitrées de l'aréna et l'acquisition de véhicules et d'équipements, et décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2024-09-491

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu que la séance soit levée à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER